

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET, TENUE LE 11 AOÛT 2021 AU 284, BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET

Membre(s) du conseil présent(s)

M. Jean-François Pelletier, M. Jean-Edmond Caouette, M. Florian Pelletier,
M. Pascal Bernier, M. Raymond Caron, M. Jean Lacerte.

Membre(s) du conseil absent(s)

Siège no. 3 vacant

Tous formant quorum sous la présidence de M. Jean-François Pelletier, maire.
Mme Marie Joannisse, secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire.

BIENVENUE À L'ASSEMBLÉE

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 55 avec le mot de bienvenue de
M. Jean-François Pelletier.

AVIS DE CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR

2. Constatation de l'avis de convocation

Conformément au Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1, art. 153), les
membres du conseil constatent que l'avis de convocation a été notifié tel que
requis.

3. Adoption de l'ordre du jour – 11 août 2021

ATTENDU QUE des copies dudit ordre du jour sont disponibles pour
l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit ordre du
jour, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la
présente séance;

ATTENDU QUE le point suivant est ajouté à l'ordre du jour :

- Point 8 : Contre-offre – Acquisition de parcelles du lot 2 938 261

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par
M. Raymond Caron, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil
présents :

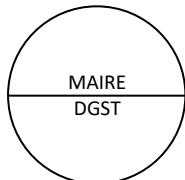
223-08-2021 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit ordre du jour avec modification.

GESTION ET ADMINISTRATION

4. Révision de la programmation TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a pris connaissance du Guide relatif aux
modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui
s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été
confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de
l'Habitation;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raymond Caron et appuyé par M. Florian Pelletier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

224-08-2021 QUE la Municipalité de L'Islet s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

5. Avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement décrétant un emprunt de 320 200 \$ pour l'acquisition d'un camion de déneigement avec équipements

Un avis de motion est donné par M. Pascal Bernier pour l'adoption ultérieure du règlement numéroté 258-2021 et intitulé règlement décrétant un emprunt de 320 200 \$ pour l'acquisition d'un camion de déneigement avec équipements.

6. Présentation du projet de règlement décrétant un emprunt de 320 200 \$ pour l'acquisition d'un camion de déneigement avec équipements

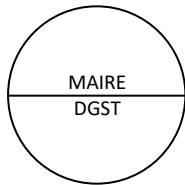
Une présentation du projet de règlement décrétant un emprunt de 320 200 \$ pour l'acquisition d'un camion de déneigement avec équipements est faite par Mme Marie Joannisse.

VOIRIE ET RÉSEAUX PUBLICS

7. Modification de la résolution 214-08-2021 – Octroi de contrat – Réfection de la route Lemieux

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a adopté la résolution 214-08-2021 pour l'octroi de contrat pour la réfection de la route Lemieux;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'apporter une précision concernant l'octroi de contrat;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Raymond Caron, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 225-08-2021 QUE la Municipalité de L'Islet modifie la résolution 214-08-2021 afin de préciser que le financement de ces travaux se fera à même les fonds carrières-sablères.

AFFAIRES MUNICIPALES DIVERSES

8. Contre-offre – Acquisition de parcelles du lot 2 938 261

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a présenté une offre d'achat pour le lot 2 938 261 lors de la séance extraordinaire du 10 août 2021 (résolution 222-08-2021);

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une contre-offre du propriétaire du lot 2 938 261 le 11 août 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Florian Pelletier et appuyé par M. Jean Lacerte, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 226-08-2021 QUE la Municipalité de L'Islet accepte le prix offert au mètre carré par le propriétaire du lot 2 938 261, pour l'ensemble des parcelles 2, 3 et 4. La municipalité propose également de laisser une bande de 10 mètres adossée à la limite ouest de la parcelle 2, soit 1 070 m².

QUE la Municipalité de L'Islet précise que cette offre n'est valide que pour une durée limitée, soit jusqu'au 17 août 2021 17 h et s'annulera en l'absence d'une acceptation de votre part.

QUESTIONS / RÉPONSES

9. Période de questions / réponses

Des citoyen(ne)s adressent leurs questions au conseil municipal. Le conseil municipal répond dans la mesure du possible et met en charge la direction générale d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Aucune question n'est posée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

10. Levée de l'assemblée

La séance ferme à 20 h 03 avec la proposition de M. Pascal Bernier.

Marie Joannisse, secrétaire-trésorière

Jean-François Pelletier, maire